

# COMMUNE DE TUCQUEGNEUX

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2020 – 18H00

### **NOMBRE**

de conseillers en exercice : 19  
de présents : 16  
de votants : 19

**PRESENTS** : Mmes – Mrs STACHOWIAK Simon - DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne – RIANI Carlo - GAYCHET Marie - SBERNARDORI Thierry - PRUZSINA Françoise - LIEVAIN Pierre-Olivier - NOCCHI Raymond - BOEMO Silvine - POTIER Marc – TAKACS Michel – MARTEAU Wioletta – CHMIEL Denis – KOCHANYJ Aline – KILIANSKI André – SALON Aurélie

### **ABSENTS REPRESENTES :**

Mr FASANO Hervé donne pouvoir à Mme DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne  
Mme DI CARO Céline donne pouvoir à Mr SBERNARDORI Thierry  
Mme MICHALSKI Brigitte donne pouvoir à Mr RIANI Carlo

### **ABSENTS EXCUSES :**

**Monsieur LIEVAIN Pierre-Olivier est désigné secrétaire de séance**

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 18h00.

1) **PROCES VERBAL SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

2) **QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ **Information** : Intempéries dans les Alpes-Maritimes : appel aux dons de l'Association des Maires Ruraux de France : proposition de verser un don de 100 €. A l'unanimité, le conseil accepte de verser un don de 100 € à La Croix Rouge Française pour faire face aux besoins de premières urgences pour les populations sans abris.
- ❖ **Information** : Demande de subvention de l'Association France Palestine Solidarité : proposition de verser une subvention de 100 €. A l'unanimité, le conseil accepte de verser un don de 100 € à cette association.
- ❖ **Information** : Bons de chauffage du CCAS : des bons de 90 € sont donnés aux familles les plus modestes. Le plafond de revenus est fixé à 10 020 € par an (835 € par mois).

3) **VIREMENTS DE CREDITS**

Il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<b><u>Chapitre 011 :</u></b> Article 6232 : - 7 000,00 €	
<b><u>Chapitre 68 :</u></b> Article 6817 : + 7 000,00 €	
<b><u>Total : 0,00 €</u></b>	<b><u>Total : 0,00 €</u></b>
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<b><u>Chapitre 21 :</u></b> Article 21318 : - 66 000,00 €	
<b><u>Chapitre 16 :</u></b> article 1641 : + 66 000,00 €	
<b><u>Total : 0,00 €</u></b>	<b><u>Total : 0,00 €</u></b>

A l'unanimité, le conseil valide ces virements.

4) **REMBOURSEMENT ANTICIPE DE L'EMPRUNT DE 160 000 € SOUSCRIT AUPRES DU CREDIT MUTUEL**

Il est demandé au conseil d'autoriser Madame Le Maire à procéder au remboursement, de manière anticipée, de l'emprunt de 160 000 € contracté auprès du Crédit Mutuel, pour financer l'aménagement d'un ensemble sportif.

A l'unanimité, le conseil autorise Madame Le Maire à rembourser ce crédit par anticipation en plusieurs fois.

5) **REVISION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020**

Compte tenu de la particularité de l'année 2020, où bon nombre de manifestations et festivités ont été annulées du fait de l'épidémie, le Conseil est invité à réviser les montants de subventions destinées aux associations.

A l'unanimité, le conseil décide de diminuer le montant des subventions versées aux associations.

## **6) PRISE EN CHARGE DES FRAIS INHERENTS AUX FORMATIONS DES AGENTS**

Les agents doivent se former régulièrement. Certaines formations ont lieu à METZ, où les parkings sont payants. Il est proposé au conseil de rembourser aux agents, les frais de parking et de repas pris le midi, sur présentation de justificatifs.

A l'unanimité, le conseil accepte de prendre en charge les frais de parkings et de repas (forfait repas de 17,50 €) des agents, lors de leurs stages.

## **7) REVALORISATION DE LA GRATIFICATION VERSEE ANNUELLEMENT AUX AGENTS EN CONTRAT AIDE**

Il est proposé au conseil de revaloriser la gratification versée au personnel en contrat aidé, qui est de 838 € brut depuis 2016.

Il est proposé de verser une gratification équivalente à un SMIC brut mensuel en vigueur pour 35h, proratisé au temps de travail effectif (1 539,42 € brut pour un mois à temps plein).

A l'unanimité, le conseil accepte cette revalorisation.

## **8) GRATIFICATION MEDAILLE DU TRAVAIL OR**

Un des agents compte 35 années de travail au sein des collectivités. Il est proposé au conseil de verser une gratification de 490 € à cet agent.

A l'unanimité, le conseil accepte de verser une gratification de 490 € à l'agent concerné.

## **9) DEMANDE DE PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DU COÛT DE DESTRUCTION DES NIDS D'HYMENOPTERES**

Des administrés ont eu des nids d'hyménoptères, mais le SDIS refusait de se déplacer à cause du COVID. Il est demandé au conseil de se prononcer sur la prise en charge de 50% du coût de destruction sur présentation de facture.

A l'unanimité, le conseil accepte de prendre en charge ces interventions, à hauteur de 50% (exceptionnellement pour l'année 2020).

## **10) TRAVAUX**

Point d'actualité sur les travaux réalisés ou à venir :

- La deuxième phase de réhabilitation du gymnase est quasiment terminée.
- Le périscolaire va être aménagé. L'appel d'offres sera prochainement publié.
- Plusieurs marquages au sol ont été effectués dans la commune, afin de faire bien apparaître les limitations de vitesse, notamment.
- Un logement à l'école Albert Lebrun a été refait.
- Les entrées de l'étang ont été refaites.
- Les illuminations de Noël ont commencé à être posées.
- Il y a des infiltrations d'eau dans la salle des mariages : une déclaration à l'assurance a été faite.
- Un pan de mur du vieux cimetière est beaucoup fissuré et sera refait.

## **11) BOIS ET FORÊTS**

- Depuis le décret du 29 octobre 2020, il n'est plus possible d'aller en forêt. L'affouage est suspendu.
- Le budget de l'ONF a diminué, impactant les emplois.

## **12) BAUX DE CHASSE**

Une erreur de tarif est apparue dans le bail de chasse concernant le Bois de Forté, qui est de 60 hectares et dont le loyer annuel doit être moindre que le Bois La Dame, qui a une superficie de 79 hectares. Il est proposé au conseil de revoir les loyers.

En moyenne, le loyer d'un bail de chasse est de 20 €/hectare en Meurthe-et-Moselle.

A l'unanimité, le conseil décide de fixer la location de chasse du Bois Forté à 590 € par an et celle du Bois La Dame à 670 € par an.

### **13) DESIGNATION DE TROIS GARANTS POUR LES COUPES DE BOIS**

Il est nécessaire de modifier les noms des trois garants apparaissant sur la délibération du Conseil Municipal n°2020-0009 du 29 janvier 2020, pour les coupes de bois de chauffage 2020, sachant qu'il reste la parcelle 18 à exploiter.

A l'unanimité, le conseil désigne : Monsieur Marc POTIER, Monsieur Pierre-Olivier LIEVAIN et Madame Marianne DELLA NOCE WAWRZYNIAK en tant que garants.

### **14) COUPES DE BOIS 2021**

Le Conseil est invité à se prononcer sur les coupes de bois de chauffage 2021, concernant les parcelles n°11-27a1-28.

A l'unanimité, le conseil valide les coupes de bois de chauffage de 2021, maintien le prix du stère de bois à 10 € et désigne Monsieur Marc POTIER, Monsieur Pierre-Olivier LIEVAIN et Madame Marianne DELLA NOCE WAWRZYNIAK en tant que garants.

### **15) ENFANCE-JEUNESSE**

Point d'actualité :

- Le conseil d'école de l'école primaire Albert Lebrun qui devait avoir lieu ce mardi 3 novembre est annulé, à cause de la crise sanitaire.
- La campagne de prévention routière est reportée.
- Le plan vigipirate est appliqué.
- Le projet avec la bibliothécaire est annulé.

### **16) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ACOM FRANCE**

Le conseil est invité à désigner un représentant à l'Association des Communes Minières de France.

A l'unanimité, le conseil désigne Monsieur Pierre-Olivier LIEVAIN, représentant de la Commune à ACOM France.

### **17) RAPPORT ANNUEL 2019 CRW**

Comme tous les ans, nous avons été destinataires du rapport d'activité du CRW. La Commune doit se prononcer sur ce rapport. Il est disponible à la consultation en mairie.

Le conseil prend acte de ce rapport.

### **18) BILAN D'ACTIVITE GESTION DES DECHETS 2019 – SIRTOM**

Ce rapport est disponible à la consultation en mairie.

Le conseil prend acte de ce rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

